



LES FONDAMENTAUX DU CONSEIL EN MOBILITE POUR L'INSERTION  
**Convention de formation 2020**

**Entre les soussignés :**

L'association MOBILITE 07-26 – 15 Rue du Travail – 07 400 LE TEIL,  
N° de SIRET : 434 523 700 00053, représentée par Philippe VEY, Président  
N° organisme de formation : 84 07 01114 07

**Et :**

«PRENOM\_RESPONSABLE» «NOM\_RESPONSABLE», «FONCTION\_RESPONSABLE», «STRUCTURE»,  
«ADRESSE\_1» «ADRESSE\_2» «ADRESSE\_3» «CODE\_POSTAL» «VILLE»

**Est conclue la convention suivante :**

**Article 1 : Objet et modalités pratiques**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du programme de professionnalisation du réseau Mob'In.

Mob'In France a confié par délégation l'organisation de cette formation à la présente structure de son réseau (MOBILITE 07-26). Cette dernière s'engage à mettre en place et animer la formation « les fondamentaux du conseil en mobilité pour l'insertion » dans le respect du programme pédagogique qui lui a été transmis.

**🔥 Objectif général de la formation**

Acquérir un socle de connaissances et de compétences nécessaires à la pratique du conseil en mobilité pour l'insertion

**🔥 Contenu de la formation**

**Jour 1 : le conseil en mobilité insertion dans son environnement**

- La mobilité inclusive : une question sociétale, définition de la mobilité inclusive, le savoir/vouloir/pouvoir bouger, les publics, les concepts de base
- Le cadre législatif, institutionnel et local de la mobilité inclusive : les grands textes, les autorités compétentes, les acteurs nationaux de la mobilité inclusive, l'écosystème local du CeMi
- Les acteurs et plateformes de mobilité : des constructions territoriales, définition et principes d'une plateforme, l'accompagnement à la mobilité pour l'insertion : cœur de métier et spécificité des plateformes de mobilité

**Jour 2 : la fonction de conseiller en mobilité insertion**

- Approche fine et exhaustive des freins à la mobilité
- Repérage des potentialités qui favorisent la mobilité des personnes accompagnées au-delà des représentations
- Fonction de CEMI : rôle, limites, missions, activités et compétences



## Jour 3 : Le conseil en mobilité au contact du public

- La définition avec la personne d'un parcours mobilité en cohérence avec son parcours d'insertion sociale ou professionnelle
- L'évaluation de la situation de la personne pour définir un plan d'actions vers une mobilité cohérente avec son parcours d'insertion
- L'accompagnement de la personne dans son parcours mobilité

### 🔥 Stagiaire(s) concerné(es)

Les personnes qui participent à cette formation sont

1. «NOM\_PARTICIPANT\_1»
2. «NOM\_PARTICIPANT\_2»
3. «NOM\_PARTICIPANT\_3»

### 🔥 Durée, dates et lieux

La formation « les fondamentaux du conseil en mobilité pour l'insertion » se déroule sur 3 journées de 7 heures.

Les dates et lieux de cette formation sont :

- Journée 1 : le «JOUR\_1» à l'adresse suivante «ADRESSE\_FORMATION\_JOUR\_1»  
Journée 2 : le «JOUR\_2» à l'adresse suivante «ADRESSE\_FORMATION\_JOUR\_2»  
Journée 3 : le «JOUR\_3» à l'adresse suivante «ADRESSE\_FORMATION\_JOUR\_3»

### 🔥 Animateurs de la formation

Les deux animateurs de cette formation sont :

1. «FORMATEUR\_1»,
2. «FORMATEUR\_2»

### **Article 2 : Budget**

<i>Nombre de stagiaire concerné</i>	<i>Budget par stagiaire*</i>	<i>Budget total</i>

Salariés d'adhérents du réseau MOB IN : 650 euros ; 900 euros pour les autres

A \_\_\_\_\_, en deux exemplaires, le \_\_\_\_\_ 2019.

Pour

Pour